

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ONESSE-LAHARIE**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril à 19H, le conseil municipal D'ONESSE-LAHARIE convoqué en date du 4 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie d'ONESSE-LAHARIE sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADÈRE.

Etaient présents : Frédéric PRADÈRE – Bertrand BORDESSOULES – Valérie HUGUET – Stéphane LASSERRE – Jean-François CHIVRACQ – Christel PATAY – Jean DULUC – Nathalie BELLEGARDE – Mathilde MOUSSU-ETCHEVERRY – Isabelle DUPOUY – Marc GAILLARD – Christophe DOUET –

Absents excusés :

Nicole DUCOUT, procuration à Bertrand BORDESSOULES.

Cyrille LANOUE, procuration à Valérie HUGUET.

Absent non excusé :

Jean CASTAING

Secrétaire de séance : Jean-François CHIVRACQ

Le compte-rendu de la précédente réunion du 4 mars 2025 étant approuvé à l'unanimité, la feuille d'acceptation du compte-rendu est signée par tous les membres présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter en point 3 l'avenant 3 au lot 3 concernant la rénovation énergétique des logements.

Cet ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

**Avenant 1 - Maîtrise d'œuvre Rénovation énergétique des logements communaux
2025_DEL_036**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec la SARL Arexas pour la rénovation énergétique des logements communaux conformément à la délibération du 8 septembre 2023 pour un montant global de 41 962.50€ HT sur la base d'un marché de travaux de 559 500.00€ HT.

Il convient de forfaitiser les honoraires de la maîtrise d'œuvre en prenant en compte le montant estimatif prévisionnel des travaux et une modification des répartitions entre co-traitant des phases DET et AOR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le montant réactualisé de la mission de maîtrise d'œuvre qui s'élève à la somme de 39 650,25 € HT dont 33 213,72€ HT pour AREXAS et 6 436,53€ HT pour LARBRE INGENIERIE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre modificatif.

**Rénovation énergétique des logements : Avenant n°2 en plus-value au lot 2 -
2025_DEL_037**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des modifications sont nécessaires sur le lot Plâtrerie – Plafonds – Isolation du programme de rénovation énergétique des logements communaux.

Deux devis ont été demandés à l'entreprise FMS MY WORK, titulaire du lot 2 du marché de la rénovation énergétique des logements communaux, pour l'isolation du plafond et pour l'isolation du salon du logement « Médiathèque R+2 ». Les devis s'élèvent à 1 687,00 € HT.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise FMS MY WORK titulaire du lot 2 s'élève à :

Montant initial HT :	34 880,32 € HT
Avenant n°1 Révision du taux de TVA Montant total	- 9 976,85 € HT
Avenant n°2 en plus-value :	1 687,00 € HT
Nouveau montant du marché :	26 590,47 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant sur la base de l'article 5 du code de la commande publique (modifications non substantielles).

Rénovation énergétique des logements : Avenant n°3 en plus-value au lot 3
2025_DEL_038

Monsieur le Maire expose au conseil municipal des modifications sont nécessaires sur le lot Electricité du programme de rénovation énergétique des logements communaux.

Un devis a été demandé à l'entreprise GAILLARD, titulaire du lot 3 du marché de la rénovation énergétique des logements communaux, pour la fourniture et la pose de 2 radiateurs sèche serviette pour les logements « Médiathèque » et « les Platanes » pour un montant de 751,98 € HT.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise Gaillard titulaire du lot 3 s'élève à :

Montant initial HT :	35 017,48 € HT
Avenant n°1 Révision du taux de TVA - Montant total	- 8,33% sur le montant TTC
Avenant n°2 en plus-value	214,54 € HT
Avenant n°3 en plus-value	751,98 € HT
Nouveau montant du marché :	35 984,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant sur la base de l'article 5 du code de la commande publique (modifications non substantielles).

Rénovation énergétique des logements communaux : Avenant n° 3 en plus-value - Lot 4
2025_DEL_039

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des modifications sont nécessaires sur le lot Chauffage, VMC, Plomberie du programme de rénovation énergétique des logements communaux.

Un devis a été demandé à l'entreprise P et H TRAVAUX, titulaire du lot 4 Chauffage, VMC, Plomberie du marché de la rénovation énergétique des logements communaux, pour le chiffrage de travaux de réparation évacuation des eaux usées pour le logement « Mairie-Place des platanes ». Il s'élève à la somme de 1 148,75 € HT.

Le nouveau montant du marché de l'entreprise P et H TRAVAUX titulaire du lot 4 s'élève à :

Marché initial HT :	222 346,30 € HT
Avenant n°1 Révision taux de TVA Montant total :	- 12,08 % sur le montant TTC

Avenant n°2 en plus-value	1 103,79 € HT
Avenant n°3 en plus-value	1 148,75 € HT
Nouveau montant du marché :	224 598,84 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant au marché sur la base du point 2 de l'article 2194-1 du Code de la commande publique (travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- D'approuver le devis en plus-value de l'entreprise P et H TRAVAUX dont le montant s'élève à la somme de 1 148,75 € HT.

D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.

Rénovation énergétique des logements communaux : Avenant n° 3 en plus-value – Lot 6 2025_DEL_040

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des modifications sont nécessaires sur le lot Cuisines du programme de rénovation énergétique des logements communaux.

L'avenant n°3 a pour objet la régularisation du montant du marché de base. Ce dernier est correctement libellé mais présente une erreur d'addition pour la non prise en compte des articles suivants :

➤ 6.0 Etudes	150,00 € H.T.
➤ 6.1 Installations et disposition de chantier	200,00 € H.T.
➤ 6.1.2 Nettoyage	150,00 € H.T.
Soit un total de	<u>500,00 € H.T.</u>

Le nouveau montant du marché de l'entreprise Menuiserie SOUBABERE titulaire du lot 6 s'élève à :

Marché initial HT :	20 921,00 € HT
Avenant n°1 Révision taux de TVA Montant total : + 2.73% sur le montant TTC	
Avenant n°2 en plus-value	5 233,20 € HT
Avenant n°3 en plus value	500,00 € HT
Nouveau montant du marché :	26 654,20 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant au marché sur la base du point 5 de l'article 2194-1 du Code de la commande publique (modifications non substantielles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- D'approuver la régularisation du montant de marché de base.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.

Vente de pins du domaine communal 2025_DEL_041

Jean Duluc rappelle au conseil municipal que conformément à la délibération du 14 février 2025, une consultation a été lancée pour la vente de 5 lots de pins d'éclaircie.

Sur proposition de la commission de la forêt, et après examen des offres parvenues, le conseil municipal :

- décide d'attribuer :

Lot 1 – 2^{ème} éclaircie – Parcelles cadastrales A123 (Laouillé) : Entreprise FORÊT BOIS AQUITAINE pour la somme de 21,00€ HT le stère.

Lot 2 – 3^{ème} éclaircie – Parcelle NO210 (Lairt) : Entreprise FORÊT BOIS AQUITAINE pour la somme de 29,51€ HT le stère.

Lot 3 – 3^{ème} éclaircie – Parcelles cadastrales H0571 (Camot) : Entreprise GASCOGNE BOIS pour la somme de 30,12€ HT le stère.

Lot 4 – 4^{ème} éclaircie – Parcelles cadastrales H0789 ET H790 (Camot) : Entreprise ALLIANCE FORÊT BOIS pour la somme de 34,21€ HT le stère.

Lot 5 – 4^{ème} éclaircie – Parcelles cadastrales H0571 – H790 (Camot) : Entreprise GASCOGNE BOIS pour la somme de 36,45€ HT le stère.

- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de vente de bois correspondants.

Mise en conformité et en sécurité du gymnase – choix des entreprises 2025_DEL_042

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la procédure d'appel d'offres sur la base d'un marché à procédure adaptée en 10 lots pour la mise en conformité et en sécurité du gymnase.

Le conseil municipal prend connaissance de l'analyse des offres parvenues effectuée par BETEL, maître d'œuvre. Monsieur le Maire rappelle les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir prix : 60% - valeur technique : 40%) et propose au conseil municipal de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

LOT	Nom	Marché de base HT
1 – Gros-œuvre	SARL DESTRUHAUT	217 759,00 €
2 – VRO	EURL LBTP	0,00 €
3 – Charpente métallique – renforcement - couverture métallique	VIGIER	252 307,90 €
4 -Menuiserie	SOUBABERE	73 787,00 €
5 – Plâtrerie – faux plafond	NOTTELET PLATRERIE	5 718,46 €
6 – Peinture	SADYS	38 002,51 €
7 – Génie climatique – plomberie	POUMIRAU	80 189,77 €
8 – Electricité	IONYS	30 926,76 €
9 – Photovoltaïque	INEO	69 977,33 €
10- Enduits extérieurs et intérieurs	CBA 640	36 649,74 €
TOTAL MARCHÉ HT		805 318,47 €

Après délibération, le conseil municipal décide à 13 pour et une abstention de Marc Gaillard :

- d'attribuer les lots relatifs au marché de la mise en conformité et en sécurité du gymnase aux entreprises ci-dessus, tel que proposé par sur le rapport d'analyse des offres
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec ces entreprises aux conditions financières évoquées
- de l'autoriser à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux

Les crédits correspondants ont été prévus au budget 2025.

Rénovation énergétique des logements – autorisation d'emprunt sans préfinancement **2025_DEL_043**

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 145 000 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation lourde de 10 logements – Plusieurs adresses sur la commune d'ONESSE-LAHARIE (40110).

Le Conseil Municipal de ONESSE-LAHARIE, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire d'ONESSE-LAHARIE est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 145 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1.

Ligne du Prêt :	PAM – Eco prêt
Montant :	145 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – 0,25 Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance	0 %

--	--

A cet effet, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

Taux d'imposition 2025
2025_DEL_044

Considérant l'évolution des bases d'imposition,

Considérant que le produit fiscal attendu à taux constant suffit au besoin d'équilibre du budget 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- de maintenir les taux communaux appliqués en 2024 ;
- que les taux communaux applicables en 2025 seront donc les suivants:

	Base prévisionnelle 2025	Taux d'imposition 2025	Produit attendu
Taxe foncière (Bâti)	1 177 000	27.30	321 321
Taxe foncière (non bâti)	153 400	29.88	45 836
Taxe habitation	328 400	14.77	48 505
TOTAL			415 662

Vote du Budget Primitif 2025 - Budget communal
2025_DEL_045

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025

Investissement

Dépenses : 1 366 828,79€

Recettes : 1 966 743,79€

Fonctionnement

Dépenses : 1 726 958,62€

Recettes : 1 726 958,62€

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 2 691 728,79€ (dont 1 324 900,00€ de RAR)

Recettes : 2 691 728,79€ (dont 724 985,00€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 726 958,62€ (dont 0,00€ de RAR)

Recettes : 1 726 958,62€ (dont 0,00€ de RAR)

**Transfert du budget « énergies renouvelables » vers le budget principal
2025_DEL_046**

Suite à la modification du projet de panneaux photovoltaïques du gymnase, il apparaît que l'avance faite sur le budget « Energies renouvelables » par la délibération du 10 décembre 2021 d'un montant de 120 000,00 € est à ce jour trop importante.

M. Bordessoules explique que le montant des travaux à payer pour l'installation a été revu à la baisse et propose de voter un transfert de 30 000,00 € vers le budget principal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Autorise le budget annexe « énergies renouvelables » à verser la somme de 30 000,00 € au budget principal.
- Donne tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire
- Décide d'imputer les dépenses et recettes afférentes au budget communal.

**Vote du Budget Primitif 2025 Budget Energies Renouvelables
2025_DEL_047**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions du Budget Primitif Energies Renouvelables pour l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 118 300,00€

Recettes : 118 300,00€

Fonctionnement

Dépenses : 0,00€

Recettes : 0,00€

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 118 300,00€ (dont 50 000,00€ de RAR)

Recettes : 118 300,00€ (dont 0,00€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 0,00€ (dont 0,00€ de RAR)

Recettes : 0,00€ (dont 0,00€ de RAR)

**Vote du Budget Primitif 2025 Budget Lotissement le Petit Matin
2025_DEL_048**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions du Budget Primitif du Petit Matin pour l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 750 000,00€

Recettes : 750 000,00€

Fonctionnement

Dépenses : 736 181,00€
Recettes : 736 181,00€

Pour rappel, total budget

Investissement

Dépenses : 750 000,00€ (dont 0,00€ de RAR)
Recettes : 750 000,00€ (dont 0,00€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 736 181,00€ (dont 0,00€ de RAR)
Recettes : 736 181,00€ (dont 0,00€ de RAR)

Vote du Budget Primitif 2025 Budget CCAS

2025_DEL_049

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions du Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 0,00€
Recettes : 0,00€

Fonctionnement

Dépenses : 7 059,00€
Recettes : 7 059,00€

Informations diverses :

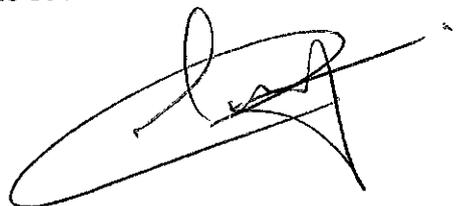
- Voirie : la commission sera convoquée courant mai.
- Forêt : une réunion est prévue courant mai en collaboration avec M. Persillon Jacky, maire de Ousse-Suzan, avec le président des Communes Forestières afin de trouver une solution de dialogue avec l'ONF.
- Rencontre Économique et Territorial : une réunion est prévue le 29/11/2025 axée sur la vision du territoire de Pôle Haute Landes

Décisions du Maire :

Prochain conseil municipal : Vendredi 25 avril 2025

Fin de séance à 21H30

Le secrétaire de séance



Le Maire

